

RAPPORT N° 96/7-27
au Conseil Municipal

OBJET

CESSION DE TERRAINS

Dans le cadre de la politique foncière de la Ville sur le Plateau de Domenjod, les parcelles cadastrés section CX n° 779 et n° 782, situées en ZAD, avaient été préemptées.

L'élaboration du Schéma Directeur de l'Est a permis d'identifier les secteurs à enjeux.

Manifestement, cet emplacement correspond à un secteur dont la vocation agricole reste à affirmer.

Aussi, il apparaît souhaitable de rétrocéder le foncier à l'acheteur potentiel d'alors, sur la base de l'estimation faite par le Service des Domaines.

Je vous propose de vous prononcer sur le projet de cession des terrains communaux précités (confer détails en annexe) et de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

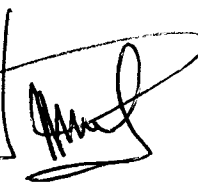
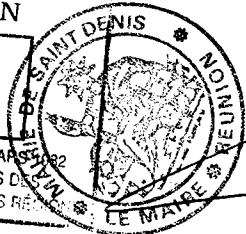
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION**

11 OCT. 1996

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/7-27
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 1996

OBJET

CESSION DE TERRAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/7-27 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Aménagement et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de cession des terrains communaux dont la liste est jointe en annexe.

ARTICLE 2

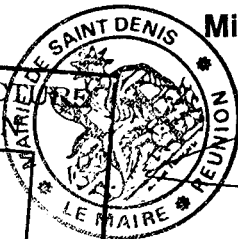
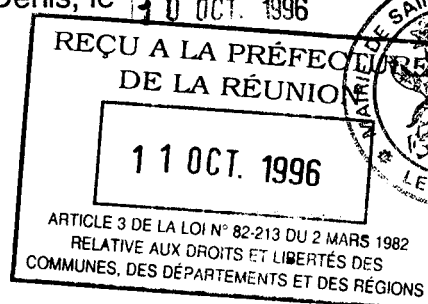
Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le 10 OCT. 1996

LE MAIRE

Michel TAMAYA



ANNEXE DU RAPPORT N° 96/7-27

**au Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 1996**

CESSION DE TERRAINS

REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE	SITUATION	BENEFICIAIRE	PRIX	BUTS DE LA CESSION
CX 779 CX 782	16 308 m ²	Chemin Dufourg Domenjod	HOAREAU Jean-Pierre	153 300,00 F (conforme à l'estimation des Domaines)	Rétrocession, suite à l'exercice du droit de préemption, à l'ancien acquéreur désigné



Vu par le Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 1996

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

